

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 6 septembre 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette, que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne, que les procès-verbaux des assemblées tenues les 9 et 21 août 2012, soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde;

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Toiture garage municipal

Augmentation budget

01.158.00.002 – Appropriation réserve +21 280.00

03.130.00.610 – Immobilisation travaux publics +21 280.00

Écriture de grand-livre

01.158.00.002 – Appropriation de réserve (ct) 21 280.16

05.910.07.000 – Réserve Magnola (dt) 21 280.16

Remettre à l'exercice 2012 trop perçu 2011

Des Serres du St-Laurent

Écriture de grand-livre

05.900.00.000 – Surplus libre (dt) 34 857.47

01.158.00.000 – Appropriation surplus libre (ct) 34 857.47

01.158.00.000 – Appropriation de surplus libre (dt) 34 857.47

01.114.31.012 – Vidanges logements (ct) 34 857.47

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde, que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	102 883.01
- Administration	3 556.00

- Sécurité publique	4 284.89
- Transport routier	62 479.48
- Hygiène du milieu	73 250.42
- Aménagement et urbanisme	6 403.08
- Loisirs et culture	10 877.78
- Financement	---,--
- Immobilisations/Investissements	64 292.62
Total :	328 027.28

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Carmen Martin-Roy** – Demande pour la réalisation de travaux au coin de Nicolet-Falls/Craig et aux abords du pont du chemin Craig;
- **Guy Trépanier** – Invitation à participer à une soirée d'information portant sur les gaz de schiste le 12 septembre 2012 à la salle des Chevaliers de Colomb;
- **Claude Messier** – Demande de réduction de la vitesse sur le chemin Laroche à 50 kilomètres heures;
- **Alain Caron** – Demande d'informations concernant l'état du dossier portant sur le règlement 110-2012 (Amendement au règlement de zonage AS-78 & A-1).

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée aux bureaux de la Municipalité pour fins de recommandations.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois d'août, est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$ 1,074,685.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 7,275,207.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2385 – 2012 - Société d'Habitation** – Lettre informant de l'acceptation d'une modification au budget de l'O.M.H. de Danville passant de \$46,268.00 à \$47,408.00;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accuse réception de cette modification des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 établissant ces dernières à la somme de \$47,408.00 et l'approuve à toutes fins utiles.

ADOPTÉ

- **2386 – 2012 - Club de motoneige Alléganish** – Demande d'autorisation pour traverser certains chemins pendant la saison 2012-2013;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

1° Acquiesce à la demande formulée; et

2° Que cet organisme transmette à la Municipalité, complété et signé, le formulaire attestant que leur propre signalisation de traverse est installée (Arrêt) confirmant ainsi l'endroit de la traverse permettant ainsi au Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation routière requise.

ADOPTÉ

- **2387 – 2012 - Corporation développement de l'Étang Burbank** – Demande d'aménager en stationnement (fourniture, transport et nivellement de gravier) le site prévu à l'origine comme terrain de soccer – L'entrée et sortie de ce stationnement devant se faire par la rue Prince-Albert (sous réserve du droit d'accès à l'emplacement par cette rue);

Considérant que la Municipalité est à procéder à l'élaboration d'un plan d'action et de mise en œuvre du loisir sur son territoire;

Considérant que le soccer tout comme l'ornithologie sont des activités reliées aux loisirs;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité attende le dépôt de l'étude relative au plan d'action et de mise en œuvre de son secteur loisirs avant de se prononce sur la demande déposée tout en affirmant, dès à présent, qu'il ne pourra y être donné suite en 2012.

ADOPTÉ

- **2388 – 2012 - Mario Thomassin** – Demande à devenir propriétaire de l'emprise de l'ancien Boulevard Kingsey sis à l'arrière de sa propriété connu depuis la rénovation cadastrale comme étant le lot 4242728;

Considérant que la parcelle visée par la demande n'est d'aucune utilité pour la Municipalité et que le propriétaire riverain du côté opposé du demandeur possède déjà plusieurs hectares de terrain;

Considérant que la partie visée pourra davantage bénéficier au demandeur;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à la demande formulée en cédant au demandeur pour la somme de \$1.00 tous les droits et intérêts qu'elle a et peut avoir dans le lot 4242728 (partie de l'ancienne emprise du Boulevard Kingsey) à la condition que le demandeur assume tous les honoraires rattachés à la transaction (notaire ou autre), aux opérations cadastrales requises, à l'établissement de tout certificat de localisation pouvant s'avérer nécessaire et des copies s'il y a lieu;

Que le Maire et/ou le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2389 – 2012 - M.R.C./C.L.D. des Sources** – Demande si, pour le règlement de colportage, la municipalité serait d'accord pour la gratuité de permis pour les OBNL (ex : scouts, hockey mineur, cancer etc...);

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité indique sa préférence pour que le colportage sur le territoire de la Municipalité ne puisse se pratiquer qu'avec un permis que l'organisme soit ou non à but lucratif;

La Municipalité conservant son droit discrétionnaire d'accorder ou non des subventions aux organismes de son choix.

ADOPTÉ

- **2390 – 2012 - Demande de dérogation mineure** – Steve Gagné & Isabelle Lévesque 212 Wilfrid Lebeau – Résolution pour référer au C.C.U. pour fins de recommandations à l'assemblée du 3 octobre 2012;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations à l'assemblée régulière du mois d'octobre qui, après établissement d'une nouvelle date, devrait avoir lieu le Mardi, 2 octobre 2012;

Que l'avis public requis soit donné en conséquence de la date prévue de recommandation.

ADOPTÉ

- **2391 – 2012 – M.R.C./C.L.D. des Sources** – Lettre (5 septembre 2012) informant de la réalisation de travaux dans le cours d'eau Landry du 6 au 13 septembre 2012 et ce sans avoir répondu à la résolution du Conseil questionnant le dossier et les démarches réalisées et une lettre de protestation concernant l'absence de respect de la « Politique de gestion des cours d'eau » - Résolution officialisant le désaccord de la Municipalité et indiquant son intention d'intenter des procédures si nécessaires à défaut d'explications;

Considérant l'adoption de la résolution 2991-2012 en date du 3 avril 2012 et transmise à la MRC des Sources en date du 11 avril 2012, laquelle résolution la Municipalité indiquait clairement les balises à l'intérieur desquelles elle demandait à la MRC des Sources d'agir dont celle « *de s'assurer du suivi des formalités légales nécessaires visant à recouvrer des « bénéficiaires » de ces travaux le paiement des honoraires et coûts en découlant et ce d'une façon juste et équitable aucune somme en provenance du fonds général de la Municipalité ne devant être utilisée pour répondre à cette demande* »;

Considérant qu'aucune réponse ou commentaire n'a été donné à cette résolution de la part de la MRC des Sources;

Considérant qu'en date du 17 juillet 2012, par courriel et par courrier, la Municipalité par l'entremise de son directeur général avisait la MRC des Sources qu'elle contrevenait à sa « Politique de gestion des cours d'eau » en s'arrogeant la décision de ne laisser le fardeau des travaux qu'aux seuls citoyens de la Municipalité de Danville à l'exclusion d'un important bénéficiaire des travaux situé, quant à lui, sur le territoire de la Municipalité du canton de Cleveland;

Considérant qu'en date du 17 juillet 2012, dans le courriel et la lettre transmis par le directeur général de la ville de Danville il était suggéré de « *surseoir au processus mis en branle le temps de prendre en considération les présents commentaires et corriger la situation ainsi engendrée...*»;

Considérant que pendant toute la période s'étendant du 11 avril 2012 au 5 septembre 2012 date de la réception d'une lettre de « *Notification d'exécution de travaux d'entretien de cours d'eau dans le sous embranchement no 6 et l'embranchement no 6 du ruisseau Landry sur le territoire de la Ville de Danville* » jamais la MRC des Sources n'a daigné répondre de façon officielle aux envois de la Ville de Danville pour répondre à ses interrogations ou demandes si ce n'est que d'indiquer clairement qu'elle faisait fi de la Ville de Danville (lettre du 5 septembre 2012);

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

1° Indique sans équivoque son insatisfaction concernant la façon dont la MRC/CLD des Sources a mené le dossier relatif à la réalisation de travaux dans le cours d'eau Landry et ce depuis le tout début du dossier comprenant la période lorsque les travaux n'ont été réalisés, dans un premier temps, que sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland; et

2° Indique dès à présent qu'elle n'entend pas acquitter quelque montant que ce soit que pourrait lui attribuer la MRC des Sources et qu'elle entend même en contester la légitimité sur la base du non respect de sa propre « politique de gestion des cours d'eau », sur l'enrichissement sans cause dont bénéficie certains contribuables hors territoire au détriment de contribuables résidents sur le territoire et sur l'absence d'objectivité dans la conduite du dossier. Que ce refus provient du fait qu'une gestion plus approfondie du dossier aurait pu permettre des économies selon la compréhension de la Municipalité;

Qu'à cet effet les procureurs de la Municipalité soient saisis de ce dossier pour leur permettre de prendre connaissance du dossier et des arguments et motifs de la Ville de Danville;

3° Invite la MRC/CLD des Sources, malgré les dispositions de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, à réfléchir sur la façon de gérer et de communiquer dans le cadre de l'application de la « *Politique de gestion des cours d'eau* » particulièrement avec les municipalités sur le territoire desquelles doivent se dérouler des travaux et dont les contribuables sont appelés à assumer tout ou partie des travaux .

ADOPTÉ

- **2392 – 2012 - Corporation de l'Étang Burbank** – Lettre argumentaire et documentation pour que la Municipalité procède à l'acquisition d'une déchiqueteuse au montant de \$7,975.00 + taxes ce qui permettrait à cet organisme, en plus de la Municipalité, de procéder au déchiquetage et nettoyage des sentiers;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, dans le cadre de sa politique de développement durable et de récupération visant à diminuer les coûts d'enfouissement, procède à l'acquisition d'un déchiqueteur de marque Salsco, modèle 627XT pour la somme de \$6,975.00 plus taxes et ce auprès de « Distributions Payeur Inc. »;

Que les argents nécessaires au paiement de cet équipement soit prises à même la compensation que doit recevoir la Municipalité pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011.

ADOPTÉ

- **2393 – 2012 - Dossier Tennis** – Rapport par le directeur général en

regard avec la disponibilité de « terre rouge » versus la nécessité d'avoir des « sprinklers »;

Considérant qu'une surface de terre battue verte requiert un peu moins d'entretien que celle de couleur rouge en plus de ne pas nécessiter l'utilisation de gicleurs et d'être moins onéreuse;

Considérant les recommandations de l'ingénieur;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité entérine les recommandations de l'ingénieur monsieur Jocelyn Michaud des « Services EXP. Inc. » concernant la surface demandé pour le tennis double et d'accepter que cette surface soit de couleur verte.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2394 – 2012 – Règlement 113-2012** – Adoption – Clapet de retenue pour le branchement au réseau d'eaux usées;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le projet de règlement **113-2012** intitulé « **Amendement au règlement 7-1999 – Normes concernant l'implantation d'ouvrages dans l'emprise des routes, chemins et rues de la Municipalité** » soit adopté dans sa version définitive, sans modification, et tel que déposé en même temps qu'a été donné l'avis de motion lors de l'assemblée tenue le 6 août 2012.

ADOPTÉ

- **2395 – 2012 – Travaux publics** – Travaux de resurfaçage;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le service des travaux publics soit autorisé de procéder au resurfaçage de la chaussée du chemin Craig depuis son intersection avec le chemin de la Grande Ligne en direction sud jusqu'à concurrence d'une somme approximative de \$65,000.00 en bitume et que les argents nécessaires à la réalisation de ces travaux soient prises à même la réserve de l'ancien Shipton en raison du fait qu'ils sont assimilables à « *des travaux en immobilisation sur le territoire de l'ancienne municipalité du Canton de Shipton* ».

ADOPTÉ

- **2396 – 2012 – Assemblée régulière d'octobre**;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'assemblée régulière du 8 octobre 2012, en raison du congé de l'Action de Grâce,

soit devancée au Mardi, 2 octobre 2012 et l'atelier de travail du mercredi 3 octobre soit quant à lui devancé au Lundi, 1^{er} octobre 2012;

Que l'avis public requis par la Loi soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- **2397 – 2012 – Bibliothèque / Comptoir familial** – Relocalisation du comptoir familial de la rue Daniel-Johnson;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité, faute d'avoir reçu une réponse de la Fédération des Œuvres de charité Danville-Shipton à la résolution transmise le 17 août 2012, requiert de cet organisme une réponse pour le 1^{er} octobre 2012 à défaut de quoi, la Municipalité considèrera que cet organisme quittera le local occupé sur la rue Daniel-Johnson et ne sera pas relocalisé au Centre communautaire Mgr. Thibault lorsque la réfection de l'entrée latérale sera terminée.

ADOPTÉ

- **2397A – 2012 – « Banderolles » de bienvenue** – Relocalisation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la « banderolle » de bienvenue installée sur la rue Water soit relocalisée lorsque possible plus au nord sur la rue Water.

ADOPTÉ

- **2398 – 2012 – Services incendies** – Urgences routières ou environnementales et utilisation des ressources municipales;

Considérant que les services de protection contre les incendies sont, dans les faits, plus souvent qu'autrement les premiers intervenants lorsque survient un accident sur les routes de juridiction tant municipales que provinciales;

Considérant que le service des travaux publics et le service de protection contre les incendies sont très souvent appelés à intervenir après un accident tant pour le nettoyage que pour assurer la circulation ou encore pour permettre une inspection de la scène de l'accident pour en déterminer les causes;

Considérant qu'il en résulte des frais très importants pour la municipalité particulièrement depuis la mise en vigueur des schémas de couverture de risques qui prévoient des automatismes d'appel pour couvrir les territoires partiellement découverts pour répondre à une urgence de la route;

Considérant que les services gouvernementaux (M.T.Q., S.Q., Environnement) requièrent souvent les ressources municipales en support pour assurer la circulation, remise en état des lieux ou

sauvegarder la scène de l'accident le temps de réaliser l'enquête qu'ils auront jugée nécessaire;

Considérant qu'il ne devrait pas appartenir aux municipalités locales d'assumer les frais découlant de l'utilisation des Services de protection contre l'incendie et/ou du service des travaux publics lorsque survient un accident de la route que ce soit comme premiers intervenants ou que ce soit comme responsables de la circulation jusqu'au déplacement des personnes et/ou des biens ou encore comme responsable de la circulation pour permettre aux agents de la Sûreté du Québec de faire l'enquête que juge nécessaire leur service;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

1° Demande à la Fédération québécoise des municipalités d'entamer des démarches afin de prévoir une indemnisation de la part de la Société d'assurance automobile du Québec ou du Ministère du développement durable pour l'utilisation des services municipaux (services incendies ou travaux publics) lorsque survient un accident routier impliquant des personnes ou des biens ou encore concernant l'environnement;

2° Demande aux municipalités de la MRC des Sources d'appuyer la présente résolution en transmettant une copie de leur propre résolution à la M.R.C. des Sources ainsi qu'à la ville de Danville afin que cette dernière puisse les transmettre à la Fédération québécoise des municipalités; et

3° Demande à la MRC des Sources de se faire la porte parole des municipalités de la MRC des Sources ayant appuyé la présente résolution particulièrement auprès de la Fédération québécoise des Municipalités, des autres MRC du Québec et auprès des différentes instances gouvernementales;

Que copie de la présente résolution soit adressée à la Fédération québécoise des Municipalités, aux municipalités de la MRC des Sources, à la MRC des Sources ainsi qu'à la représentante de l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Richmond madame Karine Vallières.

ADOPTÉ

- **2399 – 2012 – Élections provinciales** – Relance de dossiers;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité transmette à la députée nouvellement élue pour la circonscription électorale de Richmond, Madame Karine Vallières les dossiers déjà transmis à son prédécesseur monsieur Yvon Vallières soient les dossiers :

- Organisation d'une soirée d'information pour les gaz de schiste; et

- Dossier monument McLeay

Et ce afin d'assurer qu'il lui ait été donné d'en prendre connaissance et d'en assurer un suivi.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2400 – 2012 – Procédures en recouvrement de taxes;**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité entreprenne les procédures en recouvrement de taxes à l'égard des matricules 9472-99-0417 & 9469-36-7895 et que la firme « Therrien Couture avocats » soit mandatée à cet effet.

ADOPTÉ

- **2401 – 2012 – « Vidange » pour véhicules récréatifs;**

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que l'accessoire de « vidange » pour les véhicules récréatifs nouvellement construit sur la rue Du Dépôt soit laissé en libre-accès et ce jusqu'au congé de l'Action de Grâces inclusivement et qu'il soit procédé à l'achat et installation de la signalisation nécessaire à l'identification et localisation de ce service.

ADOPTÉ

- **2402 – 2012 – Travaux publics – Achat d'un « rouleau motorisé pour asphalte »;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, dans le but d'acquérir un « Rouleau motorisé pour asphalte » autorise le directeur général de procéder à la rédaction d'un appel d'offres sur invitation considérant que l'appareil en question devrait coûter plus de \$25,000.00 mais moins de \$100,000.00;

Qu'entretiens la Municipalité procède à la location d'un « rouleau pour asphalte » de la compagnie « Hewitt » pour permettre la réalisation des opérations de réparation du pavage selon les règles de l'art.

ADOPTÉ

- **2403 – 2012 – Achat de camionnette – Rapport du Comité des travaux publics;**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

- 1° Procède à l'achat d'une camionnette de marque GMC Sierra 1500 de l'année 2012, 4 roues motrices, cabine ordinaire, 133.0 po. WT TK1090 auprès du concessionnaire « Dubois & Frères » de Plessisville et ce pour la somme de \$24,925.00 taxes incluses le tout selon les spécifications remises à la Municipalité portant la date de mise à jour 2012-08-21 10 :19 :00; et
- 2° Autorise le directeur général et/ou le Maire de procéder à la signature de tous les documents requis pour parfaire la transaction incluant l'inscription de la Municipalité (enregistrement) comme propriétaire auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉ

- 2404 – 2012 – Travaux publics – Émondage;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le service des Travaux publics soit autorisé de retenir les services d'un émondeur avec nacelle pour procéder à l'élagage des branches susceptible de nuire à la circulation des automobiles et camions empruntant les chemins, routes et rues de la Municipalité ou susceptible de leur causer des dommages matériels.

ADOPTÉ

- 2405 – 2012 – Élections provinciales – Comté de Richmond;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

- 1° Adresse ses plus sincères félicitations à Madame Karine Vallières pour son élection à l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Richmond; et
- 2° Adresse ses plus sincères remerciements à Monsieur Yvon Vallières pour les nombreuses années passées au service de la population à titre de Membre de l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Richmond.

ADOPTÉ

- 2406 – 2012 – Parc Donald Roy – Bâtiment de service - Installation de « panneaux de protection »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le service des travaux publics soit autorisé, après la saison de balle de procéder à

l'installation de plaques ou panneaux de protection pour les portes donnant accès au bâtiment de service comme pour celui de la piscine à titre de mesure préventive contre le vandalisme et ce suite aux travaux de rénovation réalisés à l'intérieur de ce bâtiment.

ADOPTÉ

- **2407 – 2012 – Plaque commémorative McLeay** – Autorisation pour signature et présentation de projet;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le Conseiller Michel Plourde soit autorisé de signer et présenter, au nom de la Municipalité, auprès de « Héritage Canada » le formulaire de demande d'octroi financier pour la réalisation de la plaque commémorative d'Alexander McLeay dans le secteur du « Carré de Danville ».

ADOPTÉ

- **2408 – 2012 – Activités de loisirs** – Contrat Hip-Hop;

Considérant les explications fournies au contrat soumis par Steve Pelletier de la MRC des Sources pour les services de cours de danse Hip-Hop;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité identifie sa préférence pour gérer les inscriptions (\$50.00) par participant au niveau du bureau municipal et ce de manière à pouvoir ainsi contrôler la participation et les engagements qui découleront de l'entente.

ADOPTÉ

- **2409 – 2012 – Publicité et conférence de presse** – Tennis et éco-centre;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Lorsque la construction du terrain de tennis se sera achevée, organise une conférence de presse et inauguration de ce dernier; et
- 2° Publicise l'achat du broyeur/déchiporteur, la disponibilité d'un éco-centre sur le territoire de la Municipalité en partenariat avec Transport Yergeau incluant la participation au financement d'une affiche publicitaire sur le site même et dans les journaux lorsque jugé approprié.

ADOPTÉ

- 2410 – 2012 – Brunch du Maire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que le Brunch annuel du Maire aie lieu le Dimanche, 21 octobre 2012 et que la Municipalité, comme par les années passées, en assume les frais de publicité.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne, que la présente assemblée soit ajournée au Mardi, 18 septembre 2012 à compter de 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**